

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 10/09/2012

Numéro de FTS : 206-001.7

Date de révision : 28/08/2015

Révision N°: 6

## Peak® Universal Bond

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identification du produit

Code produit : DC/71057

Nom du produit : Peak® Univesal Bond

Description du produit : Adhésif photo-polymérisable à la chlorhexidine (0.2%)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Adhésif dentaire à usage professionnel

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Ultradent Products, Inc.  
505 W. 10200 S.  
South Jordan UT 84095

##### Distributeur

Ultradent Product GmbH  
Am Westhover Berg 30  
51149 Cologne Germany  
Email : infoDE@ultradent.com

Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300

(INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: F, Xi

Phrases R

: R36/38, R43

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé

: Irritation des yeux, Catégorie 2  
Irritation de la peau, Catégorie 2  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  
: Liquides inflammables, Catégorie 2

Physique

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: F

Xi



Hautement

Irritant

Inflammable

R &amp; S déclaration (s)

: R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R43 : Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



Flamme

Point d'exclamation

Mot d'avertissement

: DANGER

Mention (S) de danger

: H315 : Provoque l'irritation de la peau.

H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

H319 : Provoque de graves irritations oculaires.

H225 : Liquides et vapeurs hautement inflammables.

Déclaration(s) de précaution

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 10/09/2012

Numéro de FTS : 206-001.7

Date de révision : 28/08/2015

Révision N°: 6

## Peak® Universal Bond

### Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

### Réponse

: P 305 : SI DANS LES YEUX :

P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis médical / des soins médicaux

P302 +P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et savon.

P332 + P313 : Si une irritation cutanée apparaît : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

P301 : SI INGERE :

P310 : Appeler immédiatement un médecin ou le CENTRE ANTIPOISON.

P330 : Rincer la bouche.

P331 : NE PAS provoquer de vomissements.

P304 : SI INHALE

P342 + P311 : En cas de symptômes respiratoires : Appeler un médecin ou le centre antipoison.

### Stockage

: P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

### Elimination

: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

### 2.3. Autres dangers

#### Préoccupations immédiates

: Hautement inflammable

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non Applicable

### 3.2. Mélange

| Nom chimique                | CAS      | N° EINECS | poids % | Classification selon la directive 67/548/EEC | Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]                |
|-----------------------------|----------|-----------|---------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Alcool éthylique            | 64-17-5  | 200-578-6 | < 20    | F ; R11                                      | Liq. Inflam., Cat 2 ; H225 ; EUH210                                           |
| 2 hydroxyéthyl Methacrylate | 868-77-9 | 212-782-2 | ≤ 16    | Xi ; R43 ; R36/38                            | Irr. Yeux, Cat. 2 ; Irr. Peau, Cat 2 ; Sens. Peau, Cat.1 ; H315 ; H317 ; H319 |
| Acide méthacrylique         | 79-41-4  | 201-204-4 | ≤ 6     | C; R34                                       | DOM. OC., Cat 1 ; Irr. Peau, Cat 2 ; STOT SE, CAT 3 ; H318                    |
| Chlorhexidine di(acetate)   | 56-95-1  | 200-302-4 | < 0.3   | Xn ; R22 ; R36/37/38 ; R50                   | Irr. Yeux, Cat 2 ; Aquatic Chroniq., Cat. 2 ; H319 ; H301 ; H410              |

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 10/09/2012

Numéro de FTS : 206-001.7

Date de révision : 28/08/2015

Révision N°: 6

## Peak® Universal Bond

### SECTION 4 : Premiers Secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour les yeux       | : Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.                                                                                                                                                                    |
| Pour la peau        | : Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.                                                                                                                                                             |
| En cas d'ingestion  | : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS Provoquer de Vomissement. Donner à la victime un verre d'eau ou de lait. Appeler un médecin ou le centre antipoison immédiatement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. |
| En cas d'inhalation | : Transporter à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, mettre en place la respiration artificielle Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.                                                                 |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

|            |                                                                 |
|------------|-----------------------------------------------------------------|
| Yeux       | : Peut causer de graves dommages.                               |
| Peau       | : Peut causer une irritation de la peau et une sensibilisation. |
| Ingestion  | : Peut être nocif en cas d'ingestion.                           |
| Inhalation | : Peut être nocif en cas d'inhalation.                          |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                 |                  |
|-----------------|------------------|
| Note au médecin | : Non Applicable |
|-----------------|------------------|

### 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                     |                                                                      |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction | : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------|

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                  |                                                              |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Risques d'explosion              | : Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes |
| Explosion de feu                 | : Non déterminé                                              |
| Sensible aux décharges statiques | : Non déterminé                                              |
| Sensibilité aux chocs            | : Non déterminé                                              |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                       |                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Procédures de lutte contre l'incendie | : Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu. |
| Equipement de lutte contre l'incendie | : Extincteur à mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2).                                                                                                                   |

### SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                      |                                                                           |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Procédures générales | : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle. |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------|

#### 6.2. Précautions environnementales

|                       |                                                                                                 |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecoulement dans l'eau | : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables. |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                      |                                                                                                                       |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Petit écoulement     | : Absorber le liquide et le placer dans un récipient jetable. Les vapeurs peuvent se propager vers une source de feu. |
| Ecoulement important | : Absorbent l'écoulement avec un matériau inerte, humide incombustible, puis rincez la zone avec de l'eau.            |

#### 6.4. Référence à d'autres sections

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Référence à d'autres sections | : Non Applicable |
|-------------------------------|------------------|

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|              |                                                               |
|--------------|---------------------------------------------------------------|
| Manipulation | : Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. |
| Stockage     | : Voir l'étiquetage des produits.                             |

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|              |                                   |
|--------------|-----------------------------------|
| Durée de vie | : Voir l'étiquetage des produits. |
|--------------|-----------------------------------|

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 10/09/2012

Numéro de FTS : 206-001.7

Date de révision : 28/08/2015

Révision N°: 6

## Peak® Universal Bond

### 7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Adhésif dentaire à usage professionnel

## SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : Utiliser dans une zone convenablement ventilée.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Liquide

Couleur : Résine opaque jaune clair

Odeur : Résine, âcre

Point Flash : < 27°C

### 9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité : La polymérisation survient lors d'une exposition à la lumière visible, la lumière ultraviolette ou la chaleur extrême.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation à risque : Aucune

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles et les flammes.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Aucune connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aigu

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique (Aigue) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

LC<sub>50</sub> 96 HEURES : Non déterminé

EC<sub>50</sub> 48 HEURES : Non déterminé

EC<sub>50</sub> 96 HEURES : Non déterminé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

### 12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non disponible

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 10/09/2012

Numéro de FTS : 206-001.7

Date de révision : 28/08/2015

Révision N°: 6

## Peak® Universal Bond

### SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

### SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

#### 14.1. Numéro UN

Numéro UN : 1987

#### 14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Alcool, sans autre spécification (mélange d'alcool éthylique)

#### 14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : 3

Classe de danger : 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

#### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : N / A

RID – rail : N / A

IMDG – mer : N / A

IATA – air : N / A

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC

Transport en vrac : N / A

### SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

#### 15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet)

R11: Hautement inflammable  
 R22 : Nocif en cas d'ingestion.  
 R34: Provoque des brûlures.  
 R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.  
 R43 : Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.  
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Aquatic Chroniq., Cat. 2 : Risque chronique pour l'environnement aquatique, Catégorie 2  
 Dom. OC., Cat1 : Dommages oculaires, catégorie 1  
 Irr. Yeux, Cat. 2 : irritation oculaire, Catégorie 2  
 Liqu. Inflam. Cat. 2 : Liquides inflammables, Catégorie 2  
 STOT SE, CAT 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3.  
 Irr. Peau, Cat 2 : Irritatin de la peau, Catégorie 2  
 Sens. Peau, Cat.1 : Sensibilisation de la peau, Catégorie 1  
 EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
 H225 : Liquide et vapeurs hautement inflammable  
 H301 : Toxique si ingéré.  
 H315 : Provoque l'irritation cutanée.  
 H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique.  
 H318 : Provoque de graves dommages oculaires

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 10/09/2012

Numéro de FTS : 206-001.7

Date de révision : 28/08/2015

Révision N°: 6

## Peak® Universal Bond

### Préparé par:

H319 : Provoque de graves irritations oculaires.

H410 : très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Anu Kattoju

### Résumé de révision

: Cette fiche remplace la fiche du 19/03/2015. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : . **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 4** : SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION- YEUX **Section 5** : RISQUE D'EXPLOSION. **Section 9** : POINT FLASH ET METHODE. **Section 10** : CONDITIONS A EVITER, STABILITE.

### Déclarations générales

### Responsabilité du fabricant

: N / A = Non applicable

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.13

Date de révision : 18/03/2015

Révision No : 14

## Ultra-Etch®

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identification du produit

Code produit : UX/410947  
 Nom du produit : Ultra-Etch®  
 Description du produit : Acide phosphorique de mordantage dentaire

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Solution d'acide de mordantage dentaire professionnel

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**  
 Ultradent Products, Inc.  
 505 W. 10200 S.  
 South Jordan UT 84095

**Distributeur**  
 UP Dental GmbH  
 Am Westhover Berg 30  
 51149 Cologne Germany  
 Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300  
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

**Symboles de Danger**

: C

**Phrases R**

: R34

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

**Santé**

: Corrosion de la peau, Catégorie 1B

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange contient de l'acide phosphorique. Ces matériaux sont considérés à risque comme défini selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1819.1200)

Classification selon la directive 1999/45/EC

**Pictogramme (s) de danger**

: C



Corrosif

**R & S déclaration (s)**

: R34 : Provoque des brûlures.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogramme (s) de danger** :



Corrosif

**Mot d'avertissement**

: ATTENTION

**Mention (S) de danger**

: H314 : Provoque de sévères brûlures cutanées et des dommages oculaires.

**Déclaration(s) de précaution**

**Prévention**

: P280 : Porter des gains protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

**Réponse**

: P 305+P351+P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer précautionneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer



# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.13

Date de révision : 18/03/2015

Révision No : 14

## Ultra-Etch®

### Stockage

### Elimination

### 2.3. Autres dangers

### Préoccupations immédiates

les lentilles de contacts s'il y en a et si l'opération est facile à effectuer.  
Continuer à rincer.

P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et savon.

P332 + P313 : Si une irritation cutanée apparaît : Obtenir un avis médical / des soins médicaux..

P301 : SI INGERE :

P310 : Contacter immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou le médecin.

P331 : NE PAS provoquer de vomissement.

: P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux.  
(EC 1975L0442-20/11/2003)

: Corrosif. Provoquera des brûlures oculaires et des dommages permanents des tissus.

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non Applicable

### 3.2. Mélange

| Nom chimique       | CAS       | N° EINECS | poids % | Classification selon la directive 67/548/EEC | Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------|-----------|-----------|---------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Acide phosphorique | 7664-38-2 | 231-633-2 | < 45    | C ; R34                                      | Corr. Peau, Cat. 1B ; H314                                     |

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

## SECTION 4 : Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Pour les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Après le rinçage initial, retirer les lentilles de contact et continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Faire examiner et tester les yeux par du personnel médical.

#### Pour la peau

: Laver immédiatement avec une grande quantité d'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

#### En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS Provoquer De Vomissement, Donner à la victime un verre d'eau ou de lait. Contacter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement. Ne jamais administrer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation

: Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. Transporter à l'air frais. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

#### Yeux

: Provoque des brûlures oculaires sévères.

#### Peau

: Corrosif, provoque des brûlures de la peau.

#### Ingestion

: Nocif si ingéré.

#### Inhalation

: Aucun attendu pour ce produit.



# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.13

Date de révision : 18/03/2015

Révision No : 14

## Ultra-Etch®

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note pour le médecin : Corrosif

## 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion à risque : Non déterminé

Risques d'explosion : Non déterminé

Explosion de feu : Non déterminé

Sensible aux décharges statiques : Non déterminé

Sensibilité aux chocs : Non déterminé

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Général : Evacuer tout le personnel, utiliser un équipement de lutte contre le feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit est en feu.

Equipement de lutte contre l'incendie : Non combustible

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

### 6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Essuyer les petites quantités immédiatement en observant les précautions de la section équipement de protection..

Ecoulement important : Absorber avec un matériau inerte, non combustible humide, puis rincer la zone avec de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures générales : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Manipulation : Utiliser l'équipement de protection approprié.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

### 7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Solution d'acide de mordantage dentaire professionnel

## SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Utiliser des protections oculaires.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : Une ventilation générale efficace doit être suffisante pour contrôler les niveaux atmosphériques

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Gel

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.13

Date de révision : 18/03/2015

Révision No : 14

## Ultra-Etch®

Couleur : Bleu  
 Odeur : Inodore ou sans odeur caractéristique  
 pH : < 1  
 Solubilité dans l'eau : Partiellement soluble dans l'eau

### 9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les bases fortes, les métaux, l'excès de chaleur, l'exposition à l'humidité ou à l'eau.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Caustiques forts, la plupart des métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Phosphines, oxydes de phosphore, hydrogène gazeux.  
 Information additionnelle : Réagit avec les bases sous forme de sels de phosphore et est corrosif (particulièrement s'il est chaud) avec la plupart des métaux et alliages. Il libère de l'oxygène explosif lors des réactions avec les chlorures et l'acier inoxydable et réagit violemment avec le tétrahydoborate de sodium. Il forme un gaz inflammable avec les sulfites, mercaptans, cyanures et les aldéhydes. Il forme une fumée toxique avec les cyanures, sulfites, fluorures, peroxydes organiques et les halogénates organiques.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Aigu

Notes : Ce dispositif est un acide fort et est extrêmement toxique. Il ne doit être utilisé que selon la directive PPE et uniquement par des professionnels dentaires diplômés..

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1. Toxicité

Toxicité : Non Déterminé

#### Toxicité aquatique (Aigue)

LC<sub>50</sub> 96 HEURES : Non déterminé

EC<sub>50</sub> 48 HEURES : Non déterminé

EC<sub>50</sub> 96 HEURES : Non déterminé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.13

Date de révision : 18/03/2015

Révision No : 14

## Ultra-Etch®

### 12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non définies

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

## SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

### 14.1. Numéro UN

Numéro UN : 1760

### 14.2. ONU Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Liquide corrosif, aucune autre spécification (mélange d'acide phosphorique)

### 14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : 8

Classe de danger : 8

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : N / A

RID – rail : N / A

IMDG – mer : N / A

IATA – air : N / A

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC

Transport en vrac : N / A

## SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

### 15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet) : R34: Provoque des brûlures.  
Corr. Peau, Cat. 1B : Corrosion de la peau, Catégorie 1B  
H314 : Provoque de sévères brûlures et dommages oculaires.

Préparé par: Anu Kattoju

Résumé de révision : Cette fiche remplace la fiche du 25/02/2015. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : . **Section 2** : . **Section 8** : EQUIPEMENT DE PROTECTION DES PERSONNES - PEAU. **Section 10** : POLYMERISATION A RISQUE.

Déclarations générales : N / A = Non applicable

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.13

Date de révision : 18/03/2015

Révision No : 14

---

## Ultra-Etch®

---

### Responsabilité du fabricant

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.